

22 DEC. 2009



CA N° 490/CTP

ASSOCIATION DES RESIDENTS
DE LANGLADE.
B.P. 4222
SAINT-PIERRE

St.Pierre, le 18 Décembre 2009

Monsieur le Président
du CONSEIL TERRITORIAL de la Collectivité
de SAINT PIERRE ET MIQUELON.

SAINT PIERRE.

Monsieur le Président.

Ref. DESSERTE MARITIME DE LANGLADE.

Il y a déjà quelques mois de cela, nous avons entendu de votre part, que même si vos préoccupations du moment étaient de rétablir au plus vite la possibilité de reprendre les services avec Miquelon et Terre-Neuve, il n'était exclu de voir également rétablir les liaisons maritimes avec Langlade.

Le navire à passagers pour Miquelon et Terre-Neuve étant maintenant trouvé, nous vous félicitons d'avoir réussi à solutionner ce problème dans un si court délai.

Toutefois, et pour ce qui nous est cher, nous nous permettons de vous contacter afin de connaître l'avancement du projet de la desserte de Langlade. En effet dans 5 à 6 mois le problème se posera, comme depuis les dernières années, et nous vous demandons de bien vouloir en prendre compte.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion, ou rencontre qui vous semblerait nécessaire sur le sujet, et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Président.

Guy PATUREL.

